

Virginie Diaz Pedregal

## Le commerce équitable : un des maillons du développement durable ?

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Virginie Diaz Pedregal, « Le commerce équitable : un des maillons du développement durable ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 5 | 2006, mis en ligne le 10 janvier 2006, consulté le 11 mars 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1644> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1644

Éditeur : Réseau « Développement durable et territoires fragiles »

<http://developpementdurable.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://developpementdurable.revues.org/1644>

Document généré automatiquement le 11 mars 2014.

© Développement durable et territoires

Virginie Diaz Pedregal

## Le commerce équitable : un des maillons du développement durable ?

- 1 Tant au niveau de sa notoriété que de ses volumes de vente, le « commerce équitable » connaît un remarquable essor depuis quelques années<sup>1</sup>. En 2000, seulement 9 % des Français avaient « *déjà entendu parler* » de ce commerce ; ils sont 74 % aujourd'hui<sup>2</sup>. L'évolution de la consommation mondiale est également remarquable : en 2002, le commerce équitable a généré un chiffre d'affaires d'environ 400 millions d'euros, atteignant 1,2 milliards d'euros en 2004 (dont 80 millions pour la France). Si, en valeur absolue, la pratique d'achat reste très marginale – elle représente 0,01 % des échanges commerciaux internationaux – le commerce équitable devient de plus en plus important sur la scène médiatique. Il interpelle et irrite les géants de l'industrie, sans pour autant véritablement effrayer. Dans le même temps, il offre un espoir de meilleurs revenus pour des producteurs économiquement défavorisés des pays « du Sud<sup>3</sup> ».
- 2 Mais le commerce équitable divise les organisations qui le promeuvent au Nord. Sous couvert d'altermondialisme et de lutte en faveur de « l'éthique » des transactions marchandes, il est entendu de différentes manières par ses partisans, et même réinterprété par ses adversaires économiques, surfant sur la vague de « l'éthiquement correct ».
- 3 Notre analyse a pour objectif de montrer que le commerce équitable se présentant jadis comme un mouvement caritatif (« *commerce solidaire* »), puis politique (« *commerce alternatif* ») se veut désormais résolument éthique (« *commerce équitable* »), revendiquant une parenté avec le développement durable. Pour mieux appréhender la particularité de ce statut, nous parcourons en premier lieu l'histoire idéologique du mouvement et étudierons les différentes acceptions de l'expression « commerce équitable » par les acteurs se réclamant de cette mouvance. Puis, nous analyserons le commerce équitable en tant que mise en pratique des trois versants classiquement définis du développement durable (social, environnemental et économique). C'est ainsi que nous nous interrogerons sur les rapports de domination sociale et symbolique des pays du Nord envers les pays du Sud, sur les affinités entre le commerce équitable et le mode de production biologique, ainsi que sur l'efficacité et la rationalité économique du commerce équitable.

### Une définition officielle, des pratiques dissemblables

#### Définition officielle du commerce équitable

- 4 L'ensemble des acteurs du commerce équitable (coopératives, associations, entreprises de « l'économie solidaire », groupes de réflexion et de pression) s'accorde pour dénoncer les « *méfaits* » du système libéral actuel, accusé d'accélérer la paupérisation de la plupart des pays du Sud. Dans cette perspective, le commerce équitable est considéré comme un « *levier d'action* », susceptible de modifier les équilibres politico-économiques mondiaux. Il s'apparente à un « *commerce plus juste, à visage humain* », instaurant des relations d'échange « *plus directes* » entre les producteurs et les consommateurs<sup>4</sup>. Une définition officielle de cette pratique a été adoptée en 2001 par les acteurs concernés : « *Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations de commerce équitable s'engagent activement, avec le soutien des consommateurs, à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener des campagnes en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel* » (FINE, Max Havelaar France, 2001).
- 5 Si cette définition a fait l'objet d'un consensus au niveau international, elle est cependant insuffisante pour cerner la pratique qu'elle entend recouvrir. Elle est sujette à des

interprétations fort différentes, dont les origines s’ancrent dans l’histoire du mouvement « alternatif ».

## Origines historiques et idéologiques du commerce équitable

- 6 On peut situer les prémices du commerce équitable dans les années de l’après-guerre aux États-Unis, au moment où les associations chrétiennes anabaptistes-mennonites *Ten Thousand Villages* (anciennement *Mennonite Central Committee Self Help Crafts*) et *SERRV International (Sales Exchange for Refugee Rehabilitation Vocation)* se lancent dans le commerce direct avec des communautés économiquement défavorisées des pays du Sud. C’est précisément en 1946 que *Ten Thousand Villages* entreprend la commercialisation d’objets artisanaux de communautés de Puerto Rico, de Palestine et d’Haïti. L’objectif principal de ces organisations est de générer de l’emploi et de meilleurs revenus dans les régions soutenues. Le commerce équitable présentait l’idée, à l’époque révolutionnaire, de marier la solidarité et le commerce, le monde de la coopération internationale et de l’entreprise lucrative. On parle alors de « commerce solidaire ».
- 7 C’est également à cette période que les États-Unis, mobilisés pour assurer la reconstruction de l’Europe meurtrie de l’après-guerre, lancent le Plan Marshall et inventent le concept de « développement ». Ce concept servira par la suite à légitimer nombre de politiques économiques et sociales « en faveur » des pays du Sud, s’avérant pour la plupart plus désastreuses que bénéfiques pour les populations « aidées » (Rist, 2001). Ainsi, le commerce équitable se trouve dès sa naissance lié à la problématique développementaliste américaine. Il fait d’ailleurs suite à de multiples tentatives de rééquilibrage des rapports entre pays du Nord et pays du Sud, notamment en terme de régulation internationale du marché (Barratt-Brown, 1993).
- 8 En Europe, c’est en 1957 qu’apparaît, en Hollande, le premier « *Magasin du Monde* » spécialisé dans l’importation de produits du « tiers monde ». La vente se réalise *via* des Églises et des réseaux militants. Là encore, les objets commercialisés sont essentiellement artisanaux, ce qui offre le double avantage d’aider des producteurs défavorisés économiquement et d’éviter les difficultés de transformation et de conservation des produits.
- 9 Au milieu des années 1960, le discours sur le commerce équitable se politise et se radicalise. Il se pose désormais en « alternative » au commerce conventionnel et refuse d’être considéré comme une « aide » aux pays pauvres : c’est le lancement du fameux slogan « *Trade, not Aid* » (« *Le Commerce, pas la Charité* ») lors de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en 1964.
- 10 Dans l’Hexagone, la culture catholique dominante freine le développement du commerce équitable. Il est à l’époque difficilement concevable de mêler éthique et argent, contrairement, par exemple, aux usages protestants anglo-saxons (Weber, 1994). Ainsi, ce n’est qu’en 1974 que la première boutique de commerce équitable ouvre ses portes en France. Il s’agit d’Artisans du Monde, située rue Rochechouart à Paris. La structure est associative et son mode de fonctionnement singulier : contrairement aux magasins conventionnels, à fins lucratives, Artisans du Monde est quasi-exclusivement gérée par des bénévoles. Pour les produits artisanaux, les prix sont établis par les producteurs eux-mêmes, en fonction de l’ensemble des coûts de production. Ce tarif inclut le « coût social », c’est-à-dire les besoins personnels et familiaux du producteur, sa formation, l’organisation qui le soutient, et le « coût environnemental » supposé du produit. La boutique est alimentée par une centrale d’achat créée à cet effet, *Solidar’Monde*, entièrement spécialisée dans le commerce équitable. Dans cette perspective, la vente en magasin n’est qu’un prétexte à l’information du public sur les conditions de production dans les pays du Sud. L’objectif de l’association est avant tout politique, voire moral, et non pas strictement commercial. Les ventes sont d’ailleurs faibles, et le chiffre d’affaires du magasin reste limité.
- 11 Au fil des ans, les Magasins du Monde, en Europe comme aux États-Unis, se développent peu. Ils restent très majoritairement fréquentés par des militants déjà convaincus de l’intérêt de ce type d’échange marchand. Le commerce équitable reste confiné dans une « niche » de marché

très étroite et son action auprès des communautés de producteurs du Sud demeure réduite, les volumes de vente étant peu importants.

- 12 À la fin des années 1980, émerge dans une coopérative de producteurs de café au Chiapas (Mexique) l'idée d'une labellisation des produits équitables<sup>5</sup>. La certification aurait pour avantage de mettre à disposition des consommateurs du Nord les produits équitables dans les lieux d'achat habituels – principalement les moyennes et grandes surfaces – tout en garantissant au producteur comme à l'acheteur final le respect de certaines normes éthiques. Cette initiative de labellisation est concrétisée par Nico Roozen de l'association Solidaridad et le prêtre ouvrier hollandais, le Père Frans van der Hoff. Après maintes luttes contre diverses pressions, venant tant des multinationales du Nord que des intermédiaires du Sud (Roozen, Van der Hoff, 2001), le label<sup>6</sup> Max Havelaar est créé en 1988 aux Pays-Bas. Il garantit le caractère « équitable » des produits proposés au consommateur.
- 13 Avec Max Havelaar, la logique du commerce équitable change radicalement. Le label utilise désormais les structures classiques du marché : importateurs comme distributeurs ne sont plus spécialisés dans le commerce équitable, comme dans le cas des Magasins du Monde, mais participent également à l'activité de la filière de commercialisation conventionnelle. Le commerce équitable ne représente qu'un aspect de leur activité. L'avantage de cette nouvelle forme de commerce est que les produits issus des filières équitables pourront être présentés dans des magasins conventionnels, pour toucher un public de consommateur beaucoup plus large et moins averti. L'ambition de la démarche est de vulgariser le commerce équitable, tout en lui assurant une crédibilité certaine par le biais de l'apposition d'un label. La première certification créée par Max Havelaar concerne le café. Les standards sont ensuite adaptés à d'autres produits comme le thé, le cacao, le sucre, le miel, le riz, les fruits frais, les fleurs coupées ou le coton. À ce jour, la filière labellisée concerne une vingtaine de produits.
- 14 Au cours des années 1990, le mouvement de labellisation du commerce équitable se structure. En 1997 naît FLO International (*Fairtrade Labelling Organizations*), organisation regroupant les différentes initiatives de labellisation de par le monde, telles que Max Havelaar, Transfair et Fairtrade. Les critères d'entrée sur les registres des producteurs et des importateurs du commerce équitable se standardisent également. Pour obtenir la certification de FLO, les producteurs sont contraints de respecter un certain nombre de critères, à savoir : 1) se regrouper en organisation, sous forme associative ou coopérative par exemple, 2) fonder une organisation majoritairement composée de « petits producteurs », c'est-à-dire des producteurs qui ne dépendent pas structurellement de main d'œuvre contractuelle pour exploiter leur propriété, 3) s'assurer que l'organisation est indépendante et démocratiquement contrôlée par ses membres, 4) ne pratiquer aucune forme de discrimination, 5) ouvrir statutairement la structure collective aux nouveaux membres et permettre son indépendance politique, 6) posséder quelques capacités d'exportation : une logistique adéquate et une expérience de commercialisation antérieure.
- 15 Parallèlement à ce registre des « *organisations de petits producteurs* », FLO établit un registre des « *organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée* », destiné à défendre les droits des salariés des organisations (plantations, usines, coopératives...) situées dans les pays du Sud. Contrairement aux producteurs, ces employés ne sont pas détenteurs de leurs moyens de production. Pour ces structures, les standards adoptés par FLO s'apparentent au respect des critères sociaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : interdiction du travail forcé et du travail des enfants, liberté d'association et création d'une convention collective, existence et fonctionnement de syndicats, droit à la négociation collective, respect des droits sociaux fondamentaux (salaire « décent », possibilité de congés, respect des normes de sécurité, accès aux soins et hygiène sur le lieu de travail), non-discrimination des femmes, des personnes handicapées et des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou culturelles.
- En ce qui concerne les importateurs de produits provenant de structures collectives certifiées « équitables », FLO exige que les entreprises s'engageant dans la filière (entreprises qui ne sont pas nécessairement spécialisées dans ce type de commerce) respectent également une série d'engagements :

- l'établissement d'une relation commerciale stable à long terme avec les fournisseurs doit être systématiquement recherchée – l'objectif est d'inciter les producteurs à se lancer dans des investissements de production sans se risquer face aux incertitudes du marché ;
- les importateurs assurent un préfinancement d'au moins 60 % de la valeur d'achat du produit final, pour permettre aux organisations de producteurs de préfinancer leurs récoltes et d'assurer la circulation de l'argent liquide pour leurs membres ;
- les produits achetés aux organisations du Sud bénéficient d'un prix minimum garanti lorsqu'il existe. Cet aspect, très important, est probablement le plus connu du commerce équitable. Le prix minimum garanti, ou « prix plancher », est calculé pour chaque produit au sein de comités de travail de FLO (regroupant producteurs, acheteurs, organisations du commerce équitable), sur la base des coûts de production moyens par zone géographique et de la qualité du produit fini. Pour le café par exemple, le prix minimum d'une livre de café Arabica lavé produit en Amérique Latine est de 1,26 dollars américains. Ces cinq dernières années, les cours du café ne dépassèrent pas un dollar la livre, le prix du commerce équitable s'avérant financièrement particulièrement attractif pour les producteurs. Lorsque le cours de la Bourse dépasse le prix imposé par FLO, le prix équitable suit le cours boursier, majoré d'une prime de 5 cents la livre : c'est la prime de développement (point suivant) ;
- en plus du prix garanti, l'acheteur paie à ses fournisseurs une prime destinée au financement de projets et d'investissements collectifs : cette « prime de développement » est de 5 cents américains la livre ;
- l'importateur s'engage à établir une relation directe avec son fournisseur, afin de limiter le nombre des intermédiaires de la filière'. On notera enfin que FLO cherche aujourd'hui à développer des systèmes de contrôle de ses filières conformément aux normes internationales ISO 65.

## Les deux tendances du commerce équitable

16 Deux tendances se distinguent désormais au sein de la mouvance équitable : d'un côté, la « *sphère de la spécialisation* » qui regroupent les acteurs spécialisés dans le commerce équitable (les Magasins du Monde et leurs centrales d'achat), de l'autre, la « *sphère de la labellisation* » qui rassemble les organismes de certification du commerce équitable (FLO International) ainsi que les entreprises d'importation et de distribution des produits issus du commerce équitable qui appartiennent ou travaillent en lien avec l'économie dite « *conventionnelle* » (Habbard, Lafarge, Peeters, Vergriette, 2002). Chez les premiers, les rapports commerciaux avec les organisations de producteurs sont essentiellement basés sur la confiance et les liens personnels. Dans cette sphère, de simples auto-évaluations sont demandées aux organisations du Sud (les producteurs) comme du Nord (les distributeurs). Ce modèle puise largement dans le bénévolat et le militantisme pour fonctionner. Il a pour mérite de pouvoir mettre en place des filières de production sans nécessairement tenir compte de leur volume d'échange. Une grande variété de produits, dans les domaines alimentaires et non-alimentaires, est proposée aux consommateurs. Cependant, comme nous l'avons suggéré, ces débouchés commerciaux restent peu appropriés à une stratégie de consommation de masse.

17 Dans la sphère de la labellisation, au contraire, le contrôle des conditions de production des produits et de la relation avec les importateurs visent la rationalité et l'objectivité. Les référentiels sont précis et contractualisés. Des inspecteurs locaux sont envoyés dans les organisations de producteurs pour s'assurer du respect des critères du commerce équitable. Ils s'appuient sur un système de cahiers des charges relativement détaillés. Parallèlement, des inspecteurs sont missionnés chez les importateurs pour vérifier la tenue des comptes relatifs aux transactions équitables. La démarche se veut avant tout professionnelle. Cette sphère offre l'indéniable avantage de standardiser les critères du commerce équitable et, par conséquent, d'ouvrir le principe de ce type de commerce aux entreprises et organisations non militantes, *a priori* peu concernées par les marchés alternatifs. Mais les acteurs défendant cette conception du commerce équitable se retrouvent souvent partagés entre leur idéal éthique, les valeurs morales et humaines revendiquées, et les réalités du marché international : les organisations de producteurs les plus solides, les plus productives capteront plus facilement les parts de marché équitable que les autres. Il est en effet moins contraignant pour les importateurs conventionnels

de traiter de forts volumes d'achat avec des organisations équitables assurées, fiables, que de risquer des délais de livraison non prévus ou une qualité irrégulière de produit avec des fournisseurs moins organisés. Dans ce cas, le commerce équitable profitera avant tout aux structures collectives stables, au détriment des formations plus faibles.

18 Tandis que les partisans de la labellisation se montrent « réformateurs », dans le sens où ils pensent que le commerce équitable est susceptible d'améliorer le système libéral actuel en utilisant les structures capitalistes existantes, les défenseurs de la filière spécialisée conçoivent l'économie équitable comme entièrement alternative, devant faire appel à des organisations parallèles, non impliquées dans le commerce conventionnel. On retrouve cette dichotomie dans d'autres secteurs du développement durable : le secteur de la production biologique, le secteur des énergies renouvelables... dans lesquels partisans du changement du système de l'intérieur ou de l'extérieur s'affrontent.

19 Les tensions entre les deux approches décrites ci-dessus ont tendance à se cristalliser autour du thème des modes de distribution des produits issus du commerce équitable. Si les acteurs de la sphère de la labellisation travaillent dans le sens d'une distribution des produits équitables dans les lieux classiques d'achat des consommateurs du Nord – en l'occurrence, les grandes et moyennes surfaces<sup>8</sup> –, les tenants de la sphère de la spécialisation ne conçoivent la vente de produits alternatifs que dans des petits commerces. En effet, la grande distribution est accusée de nombre de maux : par sa situation monopolistique et ses pressions sur les prix, elle contribue, selon les militants, à la baisse de la qualité des produits, la suppression d'emplois (concentration de producteurs, délocalisations) et la dégradation du milieu naturel par l'intensification des modes de production (Jacquiau, 2000).

20 S'il apparaît désormais clairement que le terme de « commerce équitable » regroupe des acteurs agissant de manière très dissemblable, il semble à présent intéressant d'analyser les rapports entre commerce équitable et développement durable.

## **Le commerce équitable au regard du développement durable**

21 Aujourd'hui, le commerce équitable tend à revendiquer son appartenance au mouvement du développement durable. Ce mouvement repose sur trois dimensions fondamentales : la justice et le développement social, la protection de l'environnement, l'efficacité et la rationalité économique. Il convient d'examiner la position du commerce équitable sur ces différents aspects.

### **Justice et développement social**

22 Le commerce équitable a pour objectif non seulement d'améliorer le bien-être économique et social des producteurs du monde, mais aussi d'œuvrer au niveau politique pour changer les règles du commerce international dans leur ensemble.

23 Au niveau macrosocial, il est reproché au commerce équitable – du moins sous sa dimension internationale – de ne pas parvenir à remettre fondamentalement en cause les rapports économiques, politiques et symboliques entre les pays du Nord et les pays du Sud (Boris, 2005). Dans cette perspective, le commerce équitable reste impuissant à éradiquer les mécanismes de formation des inégalités au niveau international. Autrement dit, il ne s'attaque pas véritablement aux causes de l'iniquité. La question de la dépendance et du pouvoir est insuffisamment prise en compte. En effet, le commerce équitable est soumis à la loi conventionnelle de l'offre et de la demande, et la demande en produits issus du commerce équitable est inférieure à l'offre. Aussi, la domination économique reste en faveur des pays consommateurs. Or, dans un marché marqué par la surproduction chronique de nombre de matières premières produites au Sud, le rapport de force reste du côté des acheteurs du Nord. En ce sens, le commerce équitable échouerait dans sa mission politique.

24 À un niveau plus microsocial, les organisations du Sud sont très disparates concernant leurs capacités de négociation commerciale et de captation d'acheteurs. Si certaines vendent la totalité de leur production aux conditions équitables, d'autres n'investissent aucun marché pendant plusieurs années, malgré l'accroissement global des ventes des produits équitables.

L'écart de revenu entre les sociétaires de différentes organisations, pour un volume, une qualité et des conditions de production identiques, peut aller du simple au triple.

- 25 Dans les cas où l'offre est surabondante, le commerce équitable est victime de son succès : il procure un tel mieux-être économique à ses bénéficiaires qu'il crée ou intensifie des processus concurrentiels entre les organisations paysannes. À l'inverse, lorsque la demande se fait pressante et l'offre encore relativement rare (lors du lancement de nouveaux produits équitables par exemple), la certification des organisations de producteurs se réalise dans l'urgence, ce qui, à terme, engendre des tensions sur le terrain, les uns s'estimant plus « *méritants* » que les autres pour obtenir la certification.
- 26 Enfin, on notera que, dans certains contextes, le commerce équitable tend à favoriser le développement des cultures d'exportation au Sud, au détriment des cultures vivrières. Outre les phénomènes de rupture des fragiles équilibres alimentaires et de renforcement de la dépendance économique des pays du Sud exportateurs envers les pays du Nord importateurs, l'intensification des cultures d'exportation a des répercussions écologiques néfastes, et ce à plusieurs niveaux. Les polycultures favorables à la préservation de la biodiversité laissent parfois place à des monocultures, jugées à court terme plus rentables économiquement pour les populations défavorisées. En outre, pour une meilleure productivité, des appareils motorisés, comme des tracteurs, sont utilisés pour labourer les terres, ce qui déséquilibre les milieux écologiques fragiles (nous pensons notamment aux Andes boliviennes sur lesquelles s'intensifie la culture de quinoa).
- 27 Ces dimensions font l'objet de suivis attentifs de la part des acteurs du commerce équitable, mais elles sont en pratique difficilement maîtrisables. Les avertissements des acteurs engagés (« *Le commerce équitable n'est pas la panacée !* », selon l'expression de Max Havelaar France) ont peu de poids face à l'espoir démesuré que le commerce équitable génère en termes de développement social et de justice internationale, au Sud comme au Nord.

## Protection de l'environnement

- 28 La protection de l'environnement est un sujet qui, pendant longtemps, n'a pas été une préoccupation majeure des acteurs du commerce équitable. Nous avons vu que le commerce équitable est né d'une volonté de solidarité entre le Nord et le Sud. La question des coûts écologiques de production, de transport et de distribution des produits est longtemps apparue comme secondaire face à l'urgence du besoin des populations du Sud. Avec l'émergence des préoccupations liées à l'environnement dans les années 1970 et l'accroissement spectaculaire de la notoriété du terme de « *développement durable* » à la fin des années 1990, les acteurs du commerce équitable se sont attentivement penchés sur cette dimension de leur action, sans pour autant chercher à se substituer aux mouvements de certification biologique déjà existants.
- 29 Prenons le cas de la sphère de la labellisation. Depuis quelques années, les cahiers des charges des produits issus du commerce équitable de FLO comportent plusieurs mesures allant dans le sens de la protection de l'environnement. Ont ainsi été ajoutés aux critères sociaux, fondements du commerce équitable, des standards environnementaux : interdiction d'utiliser certains pesticides, incitation à l'instauration de pratiques écologiques de maintien de la fertilité des sols (fabrication de composts à partir de déchets agricoles et ménagers, création de lombricultures ou « *cultures de vers de terre* »), de conservation des sols (élaboration de terrasses sur les versants pour lutter contre l'érosion), mise en place de mesures pour assurer la protection physique des employés maniant des produits chimiques dans les plantations, etc.
- 30 Progressivement, le mode de production des organisations équitables se rapproche des méthodes de production biologique. Cette tendance est renforcée par le marché, puisque l'apposition des deux labels équitable et biologique renforce le succès des produits auprès des consommateurs. Actuellement, plus de la moitié des produits alimentaires équitables vendus sont également certifiés biologiques. On notera que certains industriels se positionnent sur le créneau de la double labellisation, ce qui inquiète les mouvements de certification équitable originels redoutant de voir leur marché s'échapper et leurs idéaux se galvauder.
- 31 Néanmoins, le mouvement équitable souffre d'un manque de réflexion sur le transport des marchandises. Tout se passe comme si le commerce équitable était « équitable » au niveau

de la production, éventuellement de la transformation, et pour la sphère de la spécialisation, au niveau de la distribution, soit, en fin de compte, sur une partie des filières. Aujourd'hui, la plupart des produits issus du commerce équitable international circulent par bateau, les plus fragiles étant transportés par avion. Tandis que les transporteurs naviguent souvent sous pavillon de complaisance, ce qui pose des questions sociales et éthiques certaines, les coûts écologiques engendrés par l'utilisation de l'avion ne sont pas négligeables. Les acteurs défendent le maintien de leur activité internationale en arguant de l'impossibilité, à l'heure actuelle, de faire appel à d'autres moyens de locomotion. Ces derniers entraîneraient des coûts économiques ou des délais de livraison prohibitifs. Pour eux, la priorité se situe au niveau des besoins économiques et sociaux des producteurs du Sud.

## Efficiency and economic rationality

- 32 S'interroger sur l'efficacité (ou l'efficacités)<sup>9</sup> du commerce équitable peut sembler étrange dans la mesure où le commerce équitable a précisément pour objectif de sortir de la logique marchande conventionnelle de maximisation des profits, de rentabilité économique optimale. Cependant, pour être « durable », le commerce équitable ne peut négliger, à l'instar de toute forme d'activité humaine, de fonctionner selon une certaine rationalité économique, c'est-à-dire d'atteindre un équilibre entre coûts et dépenses. C'est sur ce plan que le commerce équitable essuie maintes critiques de la part de ses détracteurs néo-libéraux. Pour ces derniers, le commerce équitable manque d'efficacité et de rationalité pour plusieurs raisons. La première est que l'existence du commerce équitable dépend en grande partie de subventions étatiques, para-étatiques ou privées. Les subventions des gouvernements, le travail gratuit des bénévoles et la générosité des consommateurs au Nord<sup>10</sup> témoignent du manque d'efficacité économique intrinsèque du commerce équitable. En cela, le commerce équitable ne peut s'appliquer à l'ensemble des produits commercialisés. Pire, il représente une distorsion des règles de l'économie de marché libéral, en mettant en concurrence des produits conventionnels peu ou pas subventionnés avec ces produits équitables « aidés ».
- 33 Aussi, pour les tenants du libre-échange, le commerce équitable constitue une subvention à l'inefficacité. Il retarde la modernisation des filières dans lesquelles il intervient, en soutenant économiquement des initiatives vouées à disparaître. Nombre de coopératives équitables auraient des coûts de production considérablement plus élevés que ceux des organisations conventionnelles. En raison de la prime équitable, ces structures inefficaces parviendraient à se maintenir. Sur le terrain, cette affirmation est partiellement vérifiée. Dans certains cas, les organisations équitables ont des coûts de production totalement hors des cadres conventionnels (trois à quatre fois plus que la « moyenne » nationale). Mais dans d'autres, le commerce équitable a incontestablement dynamisé les organisations de producteurs sachant se servir du bénéfice équitable.
- 34 Le second reproche est que le commerce équitable n'est efficace que parce qu'il est marginal par rapport au commerce conventionnel. Il est donc utopique d'espérer une généralisation des échanges équitables. Selon cette critique, le commerce équitable est viable précisément parce qu'il n'a pas à se préoccuper de l'équilibre des marchés. Pour ce faire, il doit inévitablement conserver une position minoritaire au sein de l'ensemble des échanges mondiaux. Si tous les produits étaient estampillés « équitables », la concurrence ferait que les prix baisseraient inexorablement. En ce sens, le commerce équitable n'est pas perçu comme une alter-économie.
- 35 Le problème de l'écoulement des produits équitables est ramené au processus cyclique de la surproduction qui entraîne une chute des prix, elle-même déclenchant une baisse de la production, incitant à une remontée des cours. Ainsi, l'intervention sur le marché est « inéquitable » car elle entraîne une augmentation de la production de biens dont l'offre est déjà excédentaire. Pour être économiquement rationnel, le commerce équitable devrait donc œuvrer pour l'augmentation des prix de l'ensemble des produits provenant du Sud, ce qui limiterait les effets de surproduction pour des produits spécifiques.
- 36 En pratique, ce dispositif semble inenvisageable : comment serait-il possible de revaloriser les prix de vente de l'ensemble des produits du Sud ? Qui plus est, cette disposition ne serait sans doute pas nécessaire, dans la mesure où le commerce équitable représente un marché



très réduit et que les quelques décennies d'application de ce type d'échange marchand ont montré que rares sont les producteurs ayant profité du bénéfice équitable pour accroître leur production. Étant donné la précarité de leurs conditions de vie et la faiblesse de leurs moyens de production, les priorités vont plutôt à l'éducation des jeunes, la construction de routes et de postes de santé.

37 Les attaques de nombre de néo-libéraux sur l'efficacité du commerce équitable revêtent le plus souvent un caractère stratégique. Personne ne s'étonnera de savoir que le commerce équitable est l'objet de convoitises. Les entreprises sont en quête d'image écologique et sociale auprès de consommateurs de plus en plus exigeants sur les garanties de production sociale des produits achetés. L'affaire « Mac Donald's » en témoigne : depuis 2003, l'entreprise de restauration rapide distribue en Suisse du café de la marque Aroma labellisé « équitable » par Max Havelaar. L'objectif manifeste est de revaloriser l'image sociale de la transnationale. Cette opération médiatique suscita un vif émoi au sein de la profession, les partisans de la spécialisation trouvant de nouveaux arguments en défaveur des tenants de la sphère de la labellisation (Max Havelaar, 2003).

38 Pour trancher ces débats, les gouvernements du Nord comme du Sud auraient sans doute un rôle important à jouer. Dans les pays dits « en développement », les États ont souvent tendance à déléguer aux ONG et autres organisations de coopération internationale la résolution des problèmes sociaux internes, concernant notamment la faible dynamique économique du milieu rural (Rist, 2001). Au sein des pays industrialisés, le commerce équitable, résolument à l'honneur dans les discours, bénéficie de subventions limitées et aléatoires. En France, le processus de normalisation du commerce équitable engagé par l'État depuis 2001 (au sein de l'Agence Française de Normalisation, l'AFNOR), débouche fin 2005 sur un « accord » décevant. Loin d'établir une norme incontestable en matière de commerce équitable, l'accord présente les « principes généraux du commerce équitable », qui n'auront finalement aucun caractère contraignant auprès des acteurs associatifs et entrepreneurs concernés.

39 Pour conclure, on soulignera le fait que l'affiliation du commerce équitable à la notion de développement durable est une construction historique récente, anticipée par les mouvements développementalistes américains des années 1960. Malgré une définition officielle, le commerce équitable fait l'objet de pratiques fort diverses, se polarisant en deux sphères : la sphère de la spécialisation, dans lesquels les acteurs ne réalisent que des échanges marchands « équitables » et ne travaillent qu'avec des acteurs ayant la même ligne de conduite, et la sphère de la labellisation, ouverte aux entreprises de l'économie conventionnelle désirant soumettre une partie de leurs activités aux règles du commerce équitable. Au cours de cet article, nous avons examiné quelques limites et ambiguïtés du commerce équitable relatives à la mise en pratique du développement durable, envisagé sous ses dimensions familières (sociale, environnementale et économique). Malgré sa prise en compte attentive des aspects sociaux du mode de production, le paradigme du commerce équitable, notamment développé par la sphère de la labellisation, reste avant tout économique. Il ne peut s'affranchir du schéma d'adaptation de l'offre à la demande. Était-ce un résultat si prévisible qu'il semblerait naïf de s'en étonner ? Nous ne le croyons pas, étant donné que le commerce équitable tel qu'instauré par les premiers Magasins du Monde privilégiait l'aspect « éthique » de son approche sur la dimension économique. Néanmoins, nous l'avons vu, ce modèle reposait entièrement sur le bénévolat et le militantisme pour fonctionner. Aujourd'hui, avec l'approche de Max Havelaar, le commerce équitable gagne incontestablement en efficacité économique, au risque, pour certains, de mettre au second plan ses ambitions éthiques.

40 Une conclusion s'impose : il en revient aux pouvoirs publics de prendre des mesures favorisant le rééquilibrage des rapports marchands internationaux entre pays du Nord et pays du Sud (Beitz, 1999 ; Pogge, 2003). En dépit de leur aspiration à davantage de justice sociale, les consommateurs occidentaux capables financièrement d'acheter des produits du commerce équitable, ne pourront à eux seuls changer le rapport de force économique, social, politique et symbolique entre pays producteurs et pays consommateurs. En appeler à un règlement politique des déséquilibres Nord-Sud relève peut-être d'un vœu pieu... Mais comment passer

outre le politique ? C'est à cette condition semble-t-il incontournable que le développement pourra s'affirmer humainement durable<sup>11</sup>.

---

### **Bibliographie**

BARRATT BROWN M., 1993, Fair Trade, Reform and Realities in the International Trading System, Londres, Zed Books, 226 p.

BEITZ Charles R., 1999, Political Theory and International Relations, Princeton, Princeton University Press, 248 p.

BORIS J.-P., 2005, Commerce inéquitable – Le roman noir des matières premières, Paris, Hachette Littératures, RFI, 191 p.

HABBARD P., LAFARGE L., PEETERS A., VERGRIETTE B., octobre 2002, État des lieux et enjeux du changement d'échelle du commerce équitable – Typologie des filières, marchés de consommation, gouvernance internationale et cohérence globale du commerce équitable, Solagral, CIRAD, CICDA, CEDAC, 61 p.

JACQUIAU C., 2000, Les coulisses de la grande distribution, Paris, Albin Michel, 366 p.

MAX HAVELAAR, septembre 2003, « Mac Donald's Suisse choisit le café équitable », Fair(e) Actualités, n° 2, p. 2.

POGGE Thomas W., octobre 2003, « Porter assistance » aux pauvres du monde », trad. Patrick Savidan, Raison publique, n° 1, Paris, Bayard, pp. 104-148.

RIST G., 2001, Le Développement, Histoire d'une croyance occidentale, Paris, Presses de Sciences Po, 443 p.

ROOZEN N., VAN DER HOFF F., 2001, L'aventure du commerce équitable, Paris, Lattès, 286 p.

WEBER M., 1994, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris, Plon, 286 p.

Max Havelaar France : <http://www.maxhavelaarfrance.org>

FLO International : <http://www.fairtrade.net>

Artisans du Monde : <http://www.artisansdumonde.org>

---

### **Notes**

1 Nous sommes conscients du fait qu'à strictement parler, le « commerce équitable » au sens d'« échange commercial honnête » a de tout temps existé, au même titre que l'« agriculture biologique » ou l'« architecture bioclimatique ». Nous traiterons dans cet article du commerce équitable, tel qu'on l'entend aujourd'hui, au sens de pratique distincte du reste du commerce, qualifié de « commerce conventionnel ».

2 Sondages Ipsos d'octobre 2000 et mai 2005, pour la Plate-Forme Française pour le Commerce Équitable et Max Havelaar France.

3 Nous entendons par « pays du Sud » les pays considérés par l'OMC comme « pays en développement » et « pays les moins avancés ». Par opposition, les « pays du Nord » regroupent les pays occidentaux tels que les États-Unis, le Canada, les pays de l'Union Européenne, le Japon et l'Australie. Bien que cette distinction soit grossière, nous avons choisi de la conserver dans la mesure où elle constitue un axe de réflexion important pour les acteurs impliqués dans la pratique du commerce équitable.

4 Comme nous allons le voir, à ses origines, le commerce équitable a été pensé comme une initiative de solidarité internationale, entre des producteurs des pays du Sud et des consommateurs des pays du Nord. Depuis une quinzaine d'années, plusieurs acteurs souhaitent étendre l'appellation à un commerce équitable « domestique », entre les producteurs et consommateurs d'un même pays ou d'une même aire géographique.

5 Au cours du texte, par souci de simplicité, nous emploierons volontiers des métonymies telles que « produit équitable » ou « organisation équitable » pour désigner un « produit issu des règles du commerce équitable définies par les acteurs impliqués dans cette mouvance » ou une « organisation fonctionnant selon les règles du commerce équitable définies par les acteurs impliqués dans cette mouvance ».

6 La notion de « label » n'ayant pas été validée juridiquement, certains acteurs sociaux (associations de consommateurs par exemple) préfèrent l'utilisation du terme « logo » pour désigner la certification exercée par Max Havelaar. Pour des raisons de simplification, nous utiliserons dans ce texte le terme de « label », couramment utilisé dans ce contexte, renvoyant à l'activité de « labellisation » de la structure associative qu'est Max Havelaar.

7 Pour plus de détails, il est possible de télécharger les critères produit par produit sur le site de FLO International : <http://www.fairtrade.net>

8 Plus de 95 % des consommateurs français font leurs courses au moins une fois par mois dans un hypermarché, supermarché ou hard discount (source : Credoc, 2004).

9 Il est d'usage de distinguer l'efficacité de l'efficacités, dans le sens où l'efficacité porte sur la relation entre les activités réalisées et les résultats obtenus tandis que l'efficacités se définit comme l'adéquation entre les objectifs d'un programme, d'une action entreprise et les résultats obtenus. Le lecteur intéressé pourra se reporter au *Guide méthodologique, Prise en compte de l'impact et construction d'indicateurs d'impact*, du F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales et évaluations), juin 1999, CIEDEL, 52 p. Dans la suite du texte, le terme d'efficacités, plus indiqué pour notre propos, sera utilisé.

10 Les produits du commerce équitable sont en moyenne 10 à 20 % plus chers que les produits conventionnels. Cependant, la différence de prix est faible (de l'ordre de 2 à 5 %) en comparaison avec des produits de qualité et de certification environnementale identique (haute qualité, certification biologique).

11 *L'auteur remercie les rapporteurs pour leurs commentaires ayant permis d'améliorer cet article. La responsabilité des défauts qui pourraient demeurer en incombe évidemment à l'auteur.*

---

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Virginie Diaz Pedregal, « Le commerce équitable : un des maillons du développement durable ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 5 | 2006, mis en ligne le 10 janvier 2006, consulté le 11 mars 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1644> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1644

---

### ***À propos de l'auteur***

#### **Virginie Diaz Pedregal**

Doctorante en Sociologie, laboratoire du CERLIS, Université de Paris V – Sorbonne / CNRS.  
[virginiediaz@yahoo.fr](mailto:virginiediaz@yahoo.fr)

---

### ***Droits d'auteur***

© Développement durable et territoires

---

### ***Résumés***

Cet article remet en cause la notion d'un commerce équitable unifié et montre les différentes approches des acteurs spécialisés dans cet échange marchand. Après avoir brossé l'historique du mouvement revendiquant aujourd'hui sa parenté avec le développement durable, l'auteur souligne l'indécision structurelle du commerce équitable, partagé entre ses idéaux sociétaux et les réalités du marché. Plusieurs limites et ambiguïtés de la mise en pratique du commerce équitable sont relevées, dans les domaines sociaux, politiques, environnementaux et économiques. La conclusion souligne la primauté de l'approche économique dans la réflexion menée sur le développement par les acteurs du commerce équitable et l'importance de la prise en compte du politique dans le rééquilibrage des rapports marchands mondiaux.

This article questions the notion of an unified Fair trade and shows the various approaches of the actors specialized in this trade exchange. Having summarized the history of the movement, the author underlines the structural indecision of Fair trade, pulled between its social ideals and the realities of the market. Several limits and ambiguities of the application of Fair trade are recorded, in the social, political, environmental and economic fields. To conclude, we underline the superiority of the economic approach in the thought about the development process by the actors working in Fair trade. We also stress the importance of the authorities to balance the World commercial exchanges.

***Entrées d'index***

***Mots-clés*** : développement durable, commerce équitable, commerce alternatif, consommation engagée

***Keywords*** : sustainable development, Max Havelaar, Artisans du Monde, Fair trade, alternative trade, committed consumption.